

Présentation

L'élaboration d'une mission suit un calendrier bien défini dont les principales échéances sont dictées par les contraintes de l'exercice budgétaire annuel. Pour faciliter les opérations, un espace unique est proposé aux responsables des programmes de recherche qui permet de compléter – pour une année d'exercice – toutes les étapes de la mission, de la demande de moyens au dépôt final du rapport.

Les procédures qui sont décrites ici concernent tout séjour de recherche en Grèce ou à l'étranger (enquête de terrain, consultation d'archives ou de bibliothèques) ainsi que les prestations nécessaires à la réalisation du programme de recherche (documentation, traduction, réalisation d'outils numériques). Les manifestations scientifiques (colloques, séminaires, journées d'études et ateliers et réunions d'équipes font l'objet d'une demande spécifique ; voir le guide [Manifestations scientifiques](#)).

Les crédits sont attribués dans le cadre d'une année budgétaire correspondant à l'année civile. Aucun report de crédit d'une année sur l'autre n'est possible, qu'il s'agisse d'un « reliquat » plus ou moins important, ou de la totalité d'un crédit non dépensé lorsqu'une mission n'a pu être effectuée. Tout bénéficiaire d'un crédit non utilisé est donc invité à faire une nouvelle demande de moyens pour l'année suivante.

Les principales échéances

Le cycle complet d'une mission qui nécessite une demande de moyens comprend cinq étapes :

- 1) Demande de moyens : avant le 1er novembre de l'année précédant la mission
- 2) Notification des crédits par l'EFA : en février de l'année de la mission
- 3) Ventilation des crédits par les chefs de missions : au 15 mars de l'année de la mission
- 4) Constitution des équipes : au 15 mars de l'année de la mission
- 5) Dépôt des rapports : avant le 1er novembre de l'année de la mission

Si votre mission prévoit l'accès à un site archéologique ou à du matériel conservé dans un musée, une demande d'autorisation auprès des autorités grecques peut être nécessaire. Veuillez dans ce cas consulter l'aide relative aux missions de la section Antiquité-Byzance.

Même si le programme se déroule sur plusieurs années, il faut créer une nouvelle demande chaque année en reprenant le même intitulé (le nom du programme de recherche) et le même identifiant d'opération (code commençant par la lettre J).